



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Le terminal méthanier Rabaska **Une proposition concrète, un projet maintenant défini**

Québec le 25 janvier 2005 – Monsieur Glenn Kelly, président et chef des opérations de Rabaska a présenté aujourd'hui en détail le projet de terminal méthanier. « Enfin, après plusieurs mois de travail et d'analyse, nous sommes en mesure de présenter un projet qui répond, à notre avis, aux principales préoccupations que nous ont soulevées les citoyens, les élus et les groupes rencontrés au cours des derniers mois. Nous avons maintenant des réponses aux questions. Nous croyons que nous avons là un projet souhaitable pour la région et pour le Québec. En plus d'être parfaitement sécuritaire, nous sommes persuadé qu'il s'intégrera bien au milieu » a souligné M. Kelly.

Un site d'implantation idéal

Le choix du secteur Lévis/Beaumont avait été fait après de nombreuses études et à la suite d'une analyse de l'ensemble des sites potentiels le long du fleuve. Le site retenu est situé dans l'est de Lévis, dans une zone permettant ce type d'industries selon le zonage de la Ville de Lévis. Ce site est situé entre le fleuve et l'autoroute 20.

Rabaska avait identifié quatre sites sur la Rive-Sud, trois sites à Lévis et un à Beaumont. La faisabilité sur chacun des sites a été analysée, en examinant des facteurs tels le sol, la qualité des fondations ainsi que l'impact sur la flore et la faune. Même si le site privilégié suppose des dépenses plus importantes, notamment dû à l'éloignement du fleuve, les partenaires souhaitent privilégier le site offrant le moins d'impacts visuels significatifs.

Bien que Rabaska n'ait besoin que d'un périmètre d'environ un kilomètre par 600 mètres pour les installations en tant que telles, des options d'achat ont été prises sur la majorité des terrains situés aux alentours, pour une superficie totale de 1,3 kilomètre par 1,9 kilomètre. Cette superficie permettra d'aménager notamment des mesures d'atténuation visuelle importantes et efficaces ainsi que de profiter d'une zone tampon suffisante avec les voisins.

Un projet sécuritaire

Afin de garantir la sécurité du public, Rabaska répondra aux normes de sécurité très sévères que lui imposent les lois et règlements des gouvernements provincial et fédéral. Parmi les mesures adoptées, on retrouve :

- des zones d'exclusion (zone permettant de respecter une distance minimale entre les installations du terminal et son environnement) :
 - une zone d'exclusion de 500 mètres autour des méthaniers accostés à la jetée de transbordement ;
 - une zone d'exclusion d'un rayon de 400 mètres autour des réservoirs de stockage;
- des bras de déchargement dotés de système de déconnexion rapide ;
- des réservoirs à double paroi. La cuve interne est faite d'un alliage d'acier nickel de 1 cm au sommet à 3 cm d'épaisseur à la base capable de supporter le froid intense du GNL (- 160°C). Elle est enveloppée d'un épais isolant qui la sépare de l'enceinte externe, elle-même faite de béton précontraint, de près de un mètre d'épaisseur. Cette dernière peut aussi supporter un froid intense et contenir le GNL dans le cas improbable d'une fuite du réservoir interne;
- les canalisations de GNL pénètrent les réservoirs par le toit, garantissant ainsi l'étanchéité complète des parois;
- des bassins de rétention de 10 mètres de profondeur pouvant contenir, en cas d'accident, tout le GNL stocké dans les réservoirs;
- des instruments électroniques de sécurité et de détection permettant d'interrompre ou d'isoler toute activité à la moindre alerte;
- un centre de contrôle, en retrait des équipements, permettant une surveillance et un contrôle total des installations.

Des mesures d'atténuation visuelle efficaces

L'autre grande préoccupation qui est clairement apparue lors des rencontres des derniers mois porte sur l'impact visuel qu'aurait le terminal. « Nous avons donc mis en place une série de mesures afin que ce terminal s'intègre le mieux possible à son environnement », a souligné M. Kelly.

Voici certaines des mesures d'atténuation visuelle adoptées :

- les réservoirs installés à 10 mètres sous le niveau du sol;
- la hauteur hors sol des réservoirs initialement prévue réduite de 9 mètres;
- l'éloignement du fleuve et l'emplacement derrière les lignes de transport d'Hydro-Québec;
- les talus de 10 mètres, paysagés et aménagés, aux limites des terrains;
- la préservation et l'extension des zones boisées qui forment des écrans naturels, tout particulièrement le long de l'autoroute 20;
- l'intégration visuelle du corridor reliant la jetée au terminal et tout particulièrement l'installation souterraine des lignes cryogéniques;
- le concept d'éclairage adapté pour satisfaire les exigences opérationnelles tout en réduisant les nuisances pour les observateurs.

Des engagements réitérés et précisés

Les partenaires de Rabaska réitèrent l'engagement formel pris à l'endroit des citoyens et de la ville de Lévis : **JAMAIS le projet Rabaska ne représentera un fardeau financier pour les municipalités et les citoyens qui l'accueilleront.**

Plus spécifiquement, les partenaires de Rabaska s'engagent formellement :

Après des citoyens, vivant à l'intérieur d'un rayon de 1,5 kilomètre du site

- à compenser financièrement tout propriétaire dont la valeur de revente de la propriété serait directement affectée par l'arrivée du projet - situation que nous considérons improbable -, et ce, sur la base de la juste valeur marchande de cette propriété;
- à compenser tout propriétaire ne désirant pas demeurer près du site en remboursant tous les frais relatifs à la vente de la propriété actuelle, à l'achat d'une nouvelle propriété et aux frais reliés au déménagement;
- à négocier une entente garantissant le maintien de la valeur marchande de la propriété à tout propriétaire désirant continuer d'y demeurer et qui craindrait que sa propriété perde de la valeur à long terme à cause du projet;
- à compenser pleinement les propriétaires suite à une hausse –hausse que nous considérons improbable– des primes d'assurances dues à l'implantation de Rabaska dans la région.

Après de la municipalité

- à assumer les frais de tout nouveau service ou besoin générés par le projet ainsi que les frais supplémentaires éventuels liés à l'augmentation des effectifs de sécurité publique et d'incendie, la formation des intervenants; les changements aux infrastructures d'aqueduc et d'égout, etc.;
- à contribuer de façon importante à la richesse collective municipale en **garantissant** le paiement annuel d'un minimum de **7 millions de dollars en taxes municipales et de 1 million de dollars en taxes scolaires.**

À vrai dire, Rabaska, une fois en opération, **sera l'une des plus importantes valeurs industrielles taxables au Québec.**

Après de la collectivité

- à générer le plus de retombées économiques possibles pour la région en privilégiant l'embauche de travailleurs locaux, tant lors de la construction que de l'exploitation du terminal.

Des retombées économiques majeures

Les partenaires de Rabaska, après avoir commandé une étude conduite sur un modèle de l'Institut de la statistique du Québec, sont en mesure maintenant d'affirmer que Rabaska apportera son lot de retombées économiques majeures pour les régions de Chaudière-Appalaches et Québec, ainsi que pour le Québec.

Phase construction :

- Investissement de plus de 700 millions de dollars
- 3 460 emplois directs et indirects sur 3 ans
- 39 millions de dollars en impôts et taxes diverses pour le gouvernement provincial
- 17 millions de dollars en impôts et taxes diverses pour le gouvernement fédéral
- Valeur ajoutée dans l'économie du Québec : 263 millions de dollars

Phase exploitation :

- Budget annuel d'exploitation d'environ 45 millions de dollars
- 70 emplois directs permanents de qualité
- 280 emplois indirects chez les fournisseurs
- 9,8 millions de dollars estimés annuellement en taxes municipales à la Ville de Lévis
- 1 million de dollars estimé annuellement en taxes scolaires
- Plus de 7 millions de dollars par année versés notamment en frais de pilotage, de remorquage, de brise-glace et de droits de port à différentes entreprises maritimes de la région
- 3,7 millions de dollars en impôts et taxes diverses pour le gouvernement provincial
- 1,8 million de dollars en impôts et taxes diverses pour le gouvernement fédéral
- Valeur ajoutée annuellement dans l'économie du Québec : 25 millions de dollars

Une population informée

Maintenant que plusieurs des études et des travaux sont terminés, les partenaires sont enfin en mesure de livrer toute l'information nécessaire afin que les citoyens soient en mesure de bien saisir les tenants et aboutissants de cet important projet. Les partenaires souhaitent que les citoyens de Lévis et de toute la région prennent le temps d'examiner la documentation que nous mettrons à leur disposition au cours des prochaines semaines, qu'il prendront quelques minutes pour consulter le nouveau site web et qu'ils participeront aux séances d'information que nous tiendront au cours des prochaines semaines dans les différents arrondissements de la ville de Lévis.

-30-

Source : Rabaska

Contact : Simon Poitras
Téléphone : (418) 523-3352 poste 239
Cellulaire : (418) 576-3627
spoitras@hkdp.qc.ca